



# FORMATION

## LES RUPTURES DE CONTRAT

### Conseiller les salariés et défendre l'emploi

#### Référence :

111-128-12

#### Durée :

1 jour

#### Public

Représentants élus  
Représentants syndicaux  
Conseillers du salarié  
Conseillers prudhommaux  
Salariés

#### Pré-requis

Aucun

#### Méthodes pédagogiques

- Supports de cours
- Mise en situation
- Réflexion
- Attestation de formation

#### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Montrer la grande diversité des modes de rupture d'un contrat de travail
- Dresser une typologie intelligente de ces ruptures en fonction de leurs caractéristiques
- Donner les outils nécessaires pour améliorer le soutien apporté aux salariés concernés
- Mettre en lumière les enjeux et les espaces d'action dans le cadre des mandats de représentation



FORMATIONS ET SERVICES AUX ENTREPRISES

## PROGRAMME

### 1. ENCADRER LES LICENCIEMENTS

- La catégorie "licenciement" : Procédures, contrôles et recours ; différents motifs et régimes
- Les particularités des ruptures économiques : Licenciements, plans de départ volontaire, PSE...
- Les particularités du licenciement disciplinaire
- Les questions à examiner en cas de licenciement : Discriminations, harcèlements, vie personnelle, surveillance abusive, procédures d'évaluation

### 2. ECLAIRER LES CHOIX DU SALARIE

- Qu'est-ce qu'une véritable démission ?
- La rupture conventionnelle : Faut-il la proposer ou l'accepter ?
- Quelle est la procédure ? Quels sont les enjeux pour le salarié ?
- Alternatives lorsque ce sont les fautes de l'employeur qui rendent difficile la poursuite du contrat
- Ruptures et transactions

### 3. STABILITE DE L'EMPLOI ET STATUT DU SALARIE



- Les "emplois précaires" : CDD, intérim, contrats de chantier, de mission à l'exportation et de projet
- Les enjeux de la période d'essai
- La "protection" des représentants des salariés
- Droit à la retraite et rupture du contrat



FORMATIONS ET SERVICES AUX ENTREPRISES

*Une seconde journée d'approfondissement pourra être organisée pour acquérir toute l'expertise nécessaire sur certaines formes de rupture choisies en accord avec les stagiaires.*

**ACTION DE FORMATION** : relative à l'économie de l'entreprise ayant notamment pour objet la compréhension par les salariés du fonctionnement et des enjeux de l'entreprise (art. L6313-1 et L6313-9 C. trav.) ou stage de formation économique des membres du CE (art. L2325-44 C. trav.)

**METHODES** : Animation orale alternant des périodes de transmission de connaissances et des périodes d'interaction sous forme de questions, discussions, débats et exercices. Elle s'appuie sur des supports visuels élaborés au fur et à mesure des sujets abordés sur un tableau ou un paperboard. Un support pédagogique est remis aux stagiaires, reprenant les thèmes abordés et incluant explications, exemples et références juridiques